

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°34 du 26 août 2011

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°2

ARRÊTÉ N° 3642/DEF/DCSCA
portant changement de dénomination du cercle mixte du 57e bataillon d'infanterie.

Du 29 juin 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation »*.

ARRÊTÉ N° 3642/DEF/DCSCA portant changement de dénomination du cercle mixte du 57e bataillon d'infanterie.

Du 29 juin 2011

NOR D E F E 1 1 5 1 3 4 6 A

Références :

Code de la défense - Partie réglementaire, III.

Arrêté n° 783/DEF/DCCAT/AG/AF/1 du 28 octobre 1997 (BOC/PA, p. 4827).

Arrêté n° 789 du 17 août 2000 (BOC/PA, 2000, p. 4828).

Arrêté n° 454 du 11 juillet 2006 (BOC/PP 26, 2006, texte 4. ; BOEM 135.2).

Arrêté du 29 novembre 2010 (JO n° 283 du 7 décembre 2010, texte n° 6 ; signalé au BOC 2/2011. ; BOEM 110.3.1.5).

Texte modifié :

Arrêté n° 789 du 17 août 2000 (BOC/PA, p. 4828).

Textes abrogés :

Arrêté n° 781/DEF/DCCAT/AG/AF/1 du 28 octobre 1997 (BOC/PA, 1997, p. 4826).

Arrêté n° 483/DEF/DCCAT/AG/AF/1 du 30 juin 1998 (BOC/PA du 20 juillet 1998, N° 30, p. 3571).

Arrêté n° 791 du 17 août 2000 (BOC/PA du 11 septembre 2000, N° 30, p. 3571).

Arrêté n° 519 du 31 juillet 2006 (BOC/PP 3, 2007, texte 25 ; BOEM 707.2).

Arrêté n° 521 du 31 juillet 2006 (BOC/PP 2, 2007, texte 16 ; BOEM 135.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2, 145.1, 724.2.1

Référence de publication : BOC N°34 du 26 août 2011, texte 2.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6. ;

Vu l'arrêté n° 783/DEF/DCCAT/AG/AF/1 du 28 octobre 1997 ⁽¹⁾ portant changement de dénomination du cercle de sous-officiers de la garnison de Bordeaux (Gironde) ;

Vu l'arrêté n° 789 du 17 août 2000 ⁽²⁾ portant changement de dénomination de cercles en 2000 ;

Vu l'arrêté n° 454 du 11 juillet 2006 portant changement de dénomination du cercle mixte de garnison de Bordeaux (Gironde) ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2010 portant création et organisation des bases de défense et fixant les attributions des commandants des bases de défense,

Arrête :

Art. 1er. Le cercle mixte du 57^e bataillon d'infanterie prend la dénomination de « cercle interarmées de Bordeaux » à compter du 1^{er} juillet 2011.

Art. 2. Le cercle interarmées de Bordeaux est un cercle mixte interarmées constitué au sein du groupement de soutien de la base de défense de Bordeaux-Mérignac.

Art. 3. Les arrêtés suivants sont abrogés :

- l'arrêté n° 781/DEF/DCCAT/AG/AF/1 du 28 octobre 1997 ⁽³⁾ portant dissolution du cercle des officiers de la garnison de Bordeaux (Gironde) ;

- l'arrêté n° 483/DEF/DCCAT/AG/AF/1 du 30 juin 1998 ⁽⁴⁾ portant dissolution du cercle mixte de la caserne Xaintrailles à Bordeaux (Gironde) ;

- l'arrêté n° 791 du 17 août 2000 ⁽⁵⁾ portant changement de dénomination de foyers en 2000 ;

- l'arrêté n° 519 du 31 juillet 2006 portant dissolution du foyer du 57^e bataillon d'infanterie de Bordeaux (Gironde) ;

- l'arrêté n° 521 du 31 juillet 2006 portant dissolution du cercle des sous-officiers du 57^e bataillon d'infanterie de Bordeaux (Gironde).

Art. 4. L'arrêté n° 789 du 17 août 2000 ⁽²⁾ est modifié comme suit :

Art. 1er.

Dans le tableau. **Région terre Sud-Ouest.**

Supprimer la ligne suivante :

«

Cercle des sous-officiers du 57 ^e régiment d'infanterie (Gironde).	Cercle des sous-officiers du 5 ^e bataillon d'infanterie (Gironde).	1 ^{er} juillet 2000 à 0 heure (régularisation).
--	--	--

».

Art. 5. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de 2^e classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

(1) BOC/PA, p. 4827.

(2) BOC/PA, 2000, p. 4828.

(3) BOC/PA, 1997, p. 4826.

(4) BOC/PA du 20 juillet 1998, N° 30, p. 3571.

(5) BOC/PA du 11 septembre 2000, N° 30, p. 3571.